



Rapport d'évaluation intégré des aires de distribution du caribou des bois et de son habitat

L'aire de répartition de Berens 2012

Ministère des Richesses naturelles et des Forêts
Direction des Espèces en péril

décembre 2014

Cette publication hautement spécialisée {Rapport d'évaluation intégré des aires de distribution du caribou des bois et de son habitat - L'aire de répartition de Berens 2012} n'est disponible qu'en anglais conformément au Règlement 671/92, selon lequel il n'est pas obligatoire de la traduire en vertu de la Loi sur les services en français. Pour obtenir des renseignements en français, veuillez communiquer avec le ministère des Richesses naturelles au {807-343-4020} ou par courriel à {caribou@ontario.ca}.

Préface

Ce rapport d'évaluation intégrée de l'aire de répartition vise à soutenir les décisions de gestion qui mènent à la protection du caribou et de son habitat. Il décrit l'analyse quantitative ainsi que l'interprétation de quatre sources de données liées au risque et à l'état de l'aire de répartition. Il documente également les perspectives, sur le plan de l'écologie et de l'aménagement, des gestionnaires de ressources qui sont familiers avec l'occupation présente et antérieure par le caribou et avec la chronologie des aménagements à l'intérieur de l'aire de répartition. L'expérience de la mise en œuvre a également été documentée lorsque des activités de protection du caribou et d'aménagement de son habitat ont été mises en application.

Les résultats de l'évaluation intégrée de l'aire de répartition devraient être interprétés avec prudence en raison des limites des données disponibles ainsi que des conditions ou des circonstances qui ne sont pas intégrées d'emblée dans le cadre d'analyse. Cette prudence devrait s'exprimer en tenant compte du contexte et des résultats de l'évaluation intégrée de l'aire de répartition dans son ensemble, et non pas en prenant des sources de données individuelles ou des résumés de données hors contexte ou en les interprétant en dehors de leur objectif prévu tel qu'il est décrit dans le document *Integrated Assessment Protocol for Woodland Caribou Ranges in Ontario* (le Protocole). Le Protocole décrit l'intention ainsi que le rôle précis pour chaque section du rapport d'évaluation intégrée de l'aire de répartition ainsi que leur fondement scientifique.

L'analyse quantitative a été effectuée à l'aide des renseignements les plus probants et les plus à jour disponibles dans les inventaires orientés sur les terres et les ressources pour l'année au cours de laquelle le levé hivernal de la distribution a été dressé, sauf indication contraire. Ces données varient considérablement d'un bout à l'autre de l'Ontario en ce qui concerne la disponibilité, l'année de la mise à jour ainsi que les conditions ou les normes selon lesquelles l'inventaire a été réalisé. Les données de l'inventaire forestier sont mises à jour, améliorées et gérées périodiquement afin de suivre les changements qui modifient l'état des forêts; les inventaires de la distribution et du recrutement du caribou peuvent être effectués pendant les années où les conditions sont favorables ou défavorables et être assujettis à de nombreux phénomènes perturbateurs; la caractéristique linéaire et les données sur les infrastructures peuvent tenir compte d'une grande diversité de manifestations physiques et d'implications biologiques et les données sur les routes utilisées dans l'analyse peuvent inclure certaines routes héritées plus anciennes pour lesquelles l'état actuel de la végétation est inconnu ou n'est pas discerné à partir de la base de données. Une variabilité de ce genre est tout à fait normale et anticipée, mais elle présente des défis en ce qui a trait à l'interprétation et à l'application des résultats. Les incertitudes liées aux données et à l'analyse sont décrites explicitement dans chaque rapport d'évaluation intégrée de l'aire de répartition afin de faciliter une interprétation réfléchie des résultats à l'intérieur de la marge de manœuvre accordée dans la *Politique de gestion des aires de distribution pour favoriser la conservation et le rétablissement du caribou des forêts (Politique de gestion des aires)* de l'Ontario.

Bien que l'évaluation contienne beaucoup d'information, l'interprétation des quatre sources de données quantitatives est fortement orientée sur les sciences, en se reposant largement sur des résultats scientifiques entièrement documentés. Les ensembles de données précis utilisés

dans l'analyse ont été sélectionnés afin de représenter le compromis le plus convenable entre la pertinence par rapport à l'écologie et à la gestion.

Comme le présent document représente une évaluation des conditions de cette aire de répartition du caribou selon l'année du rapport, il ne tient pas compte des facteurs socioéconomiques. Les aires de répartition du caribou qui sont jugées incertaines ou insuffisantes pour assurer la subsistance du caribou ne devraient pas être interprétées comme une directive pour mettre un terme à la gestion durable des ressources. La politique de gestion des aires et les autres documents de planification (par exemple les guides de gestion forestière, les pratiques exemplaires de gestion du caribou) fournissent aux gestionnaires de ressources les outils qui favorisent une exploitation durable des ressources naturelles de l'Ontario tout en conservant ou en améliorant les conditions pour le caribou.

Les gestionnaires sont invités à prendre connaissance des hypothèses scientifiques, des incertitudes liées aux données et à l'analyse ainsi que du contexte écologique et historique lorsqu'ils songent à prendre des mesures de gestion éclairées par l'évaluation intégrée de l'aire de répartition.

Sommaire

Le *Plan de protection du caribou des bois en Ontario* a pour vision de protéger le caribou des bois (population boréale sylvicole; *Rangifer tarandus caribou* (ci-après appelé le caribou) à l'intérieur de la province afin d'assurer la présence de populations autosuffisantes dans une forêt boréale saine. Cette vision est mise en branle par le truchement la *Politique de gestion des aires de distribution pour favoriser la conservation et le rétablissement du caribou des forêts (Politique de gestion des aires)* de l'Ontario. La politique de gestion des aires donne l'orientation nécessaire pour protéger et rétablir le caribou en Ontario à l'aide d'une méthode axée sur la gestion de l'ensemble du territoire qui situe le contexte spatial et écologique pour les décisions de planification et de gestion. Cette *évaluation intégrée de l'aire de répartition* est un élément fondamental de la méthode axée sur la gestion de l'ensemble du territoire, car elle fournit les renseignements nécessaires pour déterminer le niveau de risque pour le caribou à l'intérieur d'une aire de répartition, elle soutient les décisions de gestion et elle mène à la protection du caribou qui occupe l'aire de répartition. Elle apporte également des connaissances historiques, écologiques et contextuelles essentielles liées à l'aire de répartition et à sa gestion. L'évaluation repose sur des sources de données quantitatives afin de déterminer le niveau de risque ainsi que l'état de l'aire de répartition par rapport à sa capacité à assurer la subsistance du caribou.

L'aire de répartition de Berens, qui est située dans le nord-ouest de l'Ontario, s'étend sur approximativement 28 000 km². Il est entendu que l'aire de répartition de Berens fait partie d'une unité géographique plus vaste pour le caribou avec l'aire de répartition voisine d'Atikaki-Berens au Manitoba.

Le paysage de l'aire de répartition de Berens est défini principalement par une forêt boréale avec un régime de feux agressif et une forte densité de lacs de petite dimension et de taille moyenne éparpillés sur tout le territoire. Il est dominé principalement par une forêt de pins gris et d'épinettes noires avec un substrat rocheux à découvert étendu, des sols peu profonds et à gros grains, des complexes de terres humides et un climat de prairie boréale dans certaines zones.

L'occupation chronologique montre que le caribou était présent dans l'ensemble de l'aire de répartition. Certaines des plus grandes concentrations d'activités chez le caribou pendant toute l'année ont lieu actuellement dans la partie sud de l'aire de répartition, à partir du parc provincial Woodland Caribou jusqu'à la limite est de l'aire de répartition à proximité du lac Upper Goose, y compris des lacs importants pour la mise bas comme Nungesser, Trout et Valhalla. Le caribou a également tendance à fréquenter de vastes complexes de tourbières dans la région des lacs Sampson et Matchett qui seraient importants pour le caribou sur le plan régional. Il y a actuellement peu de petites collectivités et de développement à l'intérieur de l'aire de répartition, mais l'aire de répartition de Berens est confrontée à des pressions exercées pour procéder à des aménagements: une récolte forestière ont été proposées pour l'unité de gestion de la forêt Whitefeather, une récolte forestière est en cours dans les unités de gestion forestière des lacs Trout et Red et un corridor est aménagé afin d'installer des lignes de transport d'électricité ainsi que des équipements à fibres optiques vers des collectivités nordiques éloignées.

Un levé aérien hivernal en deux étapes (à bord d'un appareil à voilure fixe, puis d'un appareil à voilure tournante) de la distribution du caribou a été réalisé en février 2012 au cours duquel les observations de caribous ou les signes de leur présence ont été consignés. Au cours des vols à bord de l'appareil à voilure tournante, des caribous adultes, mâles ou femelles, des petits, ou des caribous d'âge et de sexe inconnus ont été repérés. Les données recueillies lors des travaux liés au relevé ont été utilisées pour estimer les paramètres de l'état des populations, y compris un dénombrement d'animaux minimum de 237 caribous, ainsi que pour donner une estimation du recrutement des petits. Un autre levé aérien a été effectué à la fin de l'hiver 2013 afin de mieux évaluer le recrutement des petits dans le but de corroborer les estimations relatives à la tendance démographique. Les taux de recrutement au cours des deux années visées par le levé, soit de cinq à 24 petits pour 100 femelles adultes, étaient inférieurs aux valeurs estimées nécessaires pour soutenir une tendance démographique qui varie de stable à croissante, soit 28 petits pour 100 femelles adultes.

Trente (30) caribous femelles ont été munis de colliers en février 2012. Une estimation fondée sur une année biologique de données (87 %) a révélé que la survie annuelle de ces animaux était bonne. Par contre, lorsque la survie était modélisée selon les niveaux de recrutement des petits, les résultats indiquaient une tendance démographique décroissante avec un moyenne géométrique de $\lambda = 0,93$. Cette estimation, qui indique une tendance à la baisse, est le résultat d'un recrutement de petits relativement faible.

Selon les estimations d'une analyse géospatiale, une proportion de 28,7 % de l'aire de répartition peut être définie actuellement comme des perturbations naturelles et (principalement) anthropiques. La probabilité d'un accroissement stable ou continu de la population est donc estimée à 0,7, et à ce niveau-là, il est probable que l'aire de répartition de Berens soit en mesure d'assurer la subsistance de la population de caribous.

Néanmoins, l'analyse de la quantité et de la disposition des habitats du caribou (qui comprend l'habitat refuge et l'habitat d'hivernage) et de la quantité de forêts jeunes donne à entendre que les habitats du caribou dans l'aire de répartition de Berens ne sont pas aussi nombreux qu'ils le devraient dans un paysage naturel.

L'évaluation intégrée de l'aire de répartition en arrive à la conclusion que le risque pour le caribou est moyen à l'intérieur de l'aire de répartition de Berens et qu'il n'est pas certain que l'aire de répartition soit en mesure d'assurer la subsistance du caribou.